



YVELINES : une procédure pour recruter les adultes-relais

La préfecture des Yvelines a formalisé une procédure de recrutement des personnes appelées à occuper des postes d'adultes-relais.

Thème(s): médiation

Public ciblé: professionnels

Trois raisons pour présenter l'action:

- 1) des outils pour aider les employeurs d'adultes-relais,
- 2) la mise en place d'un jury pour assurer l'égalité de traitement,
- 3) le travail interpartenarial de la politique de la ville.

Descriptif de l'action:

Le contrat adultes-relais permet à certaines personnes éloignées de l'emploi d'assurer des missions

de médiation sociale et culturelle de proximité. L'article 1 de la convention prévoit que "le préfet autorise l'employeur à recruter un adulte-relais dont la mission... contribue à l'amélioration des relations entre les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et les services publics, ainsi que des rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs". S'agissant du recrutement par une association (personne de droit privée) d'un salarié débouchant sur la signature d'un contrat de travail de droit privé relevant du droit commun, une interrogation demeurerait sur la légalité d'un représentant de l'Etat de participer au processus de recrutement.

La question de cette autorisation a été évoquée lors d'un groupe de travail du réseau professionnel des représentants de l'Etat d'autres départements, il ressort que les services de l'Etat assistent aux entretiens et mettent également à la disposition des employeurs une fiche de poste et une grille d'entretien.

La procédure de recrutement de la préfecture des Yvelines précise la procédure : la publication de la fiche de poste par Pôle Emploi, la procédure préalable à l'entretien, l'information des futurs employeurs et la mise en place du jury de recrutement.

Plus d'informations
